

4° Les *ærarîi* sont les citoyens majeurs qui ne sont membres d'aucune tribu par défaut de cens et n'ont pas le droit de *suffrage*.

5° Les *cives libertini*. Le *libertus* est l'esclave qui acquiert la liberté par affranchissement. Il a le *jus commercii*, mais jusqu'à Auguste, il n'avait pas le *connubium* avec une ingénue. Il est exclu du *jus honorum*.

La république fut l'âge d'or de la cité romaine. Sous l'empire, le citoyen conserva ses droits privés, mais ses droits publics furent modifiés considérablement. Les comices furent dépouillées de toutes leurs attributions au profit du pouvoir impérial. Auguste s'empara de toutes les magistratures républicaines. Il n'y eut plus de tribuns, de consuls, de censeurs, ou de généraux. César seul, législateur, général et pontife, commandait à l'univers.

Le citoyen romain ne pouvait perdre sa liberté ou ses droits de citoyenneté que par sa faute. "*Ut nemo civis romanus aut libertatem possit amittere, nisi ipse auctor factus sit.*" (Cicéron *pro Balbo*.) Cette dégradation ne pouvait être prononcée que par un jugement du sénat ou des tribunaux légalement établis.

L'état parfait de citoyen romain, *status*, c'est-à-dire une manière d'être en vertu de laquelle un homme a certains droits, se composait de trois éléments : la liberté, la cité et la famille. Les restrictions que l'on éprouvait dans l'exercice de ses droits s'appelaient une diminution de tête, *capitis diminutio*. Il y en avait de trois espèces : "*Capitis de minutionis species tres sunt, maxima, media, minima. Maxima capitis diminutio est per quam et civitas et libertas amittitur. Media capitis diminutio dicitur per quam solâ civitate amissa libertas retinetur. Minima capitis diminutio est per quam et civitate et libertate salvâ status duntaxat, hominis mutatur.*"

Les causes qui entraînent la *maxima capitis diminutio* ont leur source dans le *jus gentium* et dans le *jus civile*.

1° *Ex jure gentium*. 1° Dans l'antiquité la guerre était la principale source de l'esclavage. Le citoyen romain qui était fait prisonnier perdait sa liberté et par là ses droits de citoyen.